

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-051

Séance du 17 septembre 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE DIX-SEPT SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNE
Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : FAVIER Alexis (pouvoir à Antoine PAUGET),
GINAS Frédérique (pouvoir à Sandrine COURTOIS).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

OBJET : Avenant au marché de construction du centre culturel Maison COLIN.

Monsieur le Maire fait un point de situation sur l'avancement des travaux de construction de l'espace culturel Maison COLIN. Suite à l'éboulement d'une partie du mur du bâtiment annexe, une expertise a été effectuée et une réunion est prévue le jeudi 19 septembre avec l'ensemble des intervenants, bureau d'étude, corps de métier, architecte et élus pour définir les responsabilités de chacun et en évaluer le pourcentage de prise en charge.

Monsieur le Maire présente le plan de financement mis à jour au 17 septembre 2024.

Un avenant au marché de construction de l'espace culturel Maison COLIN doit être signé avec l'entreprise JACQUET-VESSOT pour un montant TTC de 10 700,88 € correspondant à la reconstruction du mur éboulé du bâtiment annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

ACCEPTER l'avenant au contrat de marché de construction de l'espace culturel Maison COLIN sur le lot 02 (déconstruction gros-œuvre) auprès de l'entreprise JACQUET-VESSOT,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'avenant au contrat de marché de construction de l'espace culturel Maison COLIN sur le lot 02 (déconstruction gros-œuvre) auprès de l'entreprise JACQUET-VESSOT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 17 septembre 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

